

Bruxelles, le 24-01-06

*Administration Générale des Personnels
de l'Enseignement
Cellule des Accidents du Travail de
l'enseignement*

CIRCULAIRE N° 1345

DU 24/01/2006

Objet : Accidents du travail et maladies professionnelles – Contacts avec la Cellule des accidents du travail de l'enseignement

Réseaux : tous réseaux

Niveaux et services : tous niveaux ; CPMS,INTERNATS,HOMES,CPA,CFTP

Période : 2006 et années suivantes

- _ A Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- _ Aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel Subventionné ;
- _ Aux pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement libre subventionné ;
- _ Aux chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté Française ;
- _ Aux directeurs-présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;
- _ Aux pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles subventionnées par la Communauté Française ;
- _ Aux directions des établissements d'enseignement libre subventionné des niveaux fondamental et secondaire tant ordinaire que spécial, d'enseignement supérieur, d'enseignement artistique et d'enseignement de promotion sociale ;
- _ Aux directions des établissements d'enseignement officiel subventionné des niveaux fondamental et secondaire tant ordinaire que spécial, d'enseignement supérieur, d'enseignement artistique et d'enseignement de promotion sociale ;
- _ Aux administrateurs des Universités de la Communauté Française ;
- _ Aux administrateurs des internats et homes d'accueil organisés par la Communauté Française ;
- _ Aux directions des centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté Française ;

- Aux directions des centres de dépaysement et de plein air , aux directions des centres d'autoformation et de formation continuée , et aux directions des centres techniques de Strée et de Gembloux ;

Autorité : Adm. Général **Signataire** : Alain BERGER

Gestionnaire : Cellule des accidents du travail de l'enseignement

Personne - ressource : Francis VAN REMOORTERE, Directeur
Tél. : 02 / 413 39 49

Référence : AGPE/AB/JL/FVR

Renvoi(s) :

Nombre de pages : -texte : p. 3

Téléphone pour duplicata : 02 / 4133949

Mots-clés : Accidents du travail - Maladies professionnelles

Jusqu'à présent la Cellule des accidents du travail de l'enseignement était accessible par téléphone et par voie postale . Dans le cadre de la modernisation de l'administration , outre l'accès téléphonique et par voie postale , la Cellule sera accessible par e-mail dans un souci de convivialité .

Adresse e-mail de la Cellule

Accidents.travail.enseignement @ cfwb.be

Modalités d'utilisation de cette adresse e-mail

Cette adresse e-mail est prévue principalement pour les demandes d'information à adresser à la Cellule. Elle ne peut pas être utilisée , par exemple , pour transmettre à la Cellule des déclarations d'accidents du travail , des déclarations de maladie professionnelle , des témoignages écrits ou des demandes de révision en aggravation. Il convient de mentionner l'adresse postale de l'auteur du message.

Les documents électroniques établis par scanning ne peuvent pas être transmis par cette voie.

Réponse de la Cellule au message

Il sera répondu à tout message conforme aux modalités précitées . Cependant la Cellule se réserve la faculté de répondre par la poste , ou d'adresser la réponse à la personne occupant la fonction la plus élevée au sein de l'institution demanderesse. En outre , dans certains cas, il se pourrait que la réponse émane non pas de la Cellule , mais de l'Administrateur général.

Adresse postale et téléphone

- Ministère de la Communauté française
Cellule des accidents du travail de l'enseignement- local 6 E 636

44, boulevard Léopold II

1080 BRUXELLES

- Téléphone : 02/4133949 (accessible le mardi et le mercredi)

Risque de confusion

Le MEDEX comprend également un service dénommé « Cellule des accidents du travail » ; ce service ne peut pas être confondu avec la cellule des accidents du travail de l'enseignement .

**Pour l'Administrateur général,absent,
Le Directeur général,**

Alain BERGER